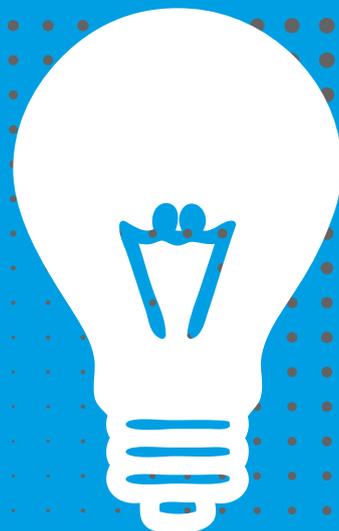




ÉCLAIRONS
L'AVENIR

*Pour la défense de
nos métiers au sein des
mobilités de demain*



FICHE PRATIQUE #3

Scrutin électronique : modalités pratiques

Les élections des représentants des salariés aux conseils d'administration de SNCF, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et SNCF Gares & Connexions se dérouleront du 28 mars au 4 avril 2024.

EN DÉTAIL

Le mode de scrutin, défini par le protocole électoral, est électronique pour le GPU SNCF ainsi que dans les filiales participant à l'élection. Chaque salarié concerné par le scrutin va recevoir le matériel de vote à son domicile, par pli postal. La réception du premier courrier est programmée par l'entreprise au 20 mars 2024. Après identification dans un espace en ligne sécurisé, chaque salarié pourra voter grâce à ses codes personnels. Un numéro vert d'assistance sera mis en place pour répondre aux éventuelles difficultés.

BON À SAVOIR

L'UNSA-Ferroviaire mobilise l'ensemble de ses structures au sein du GPU SNCF & de ses filiales pour toute question pendant la période des votes.



Chaque salarié pourra voter depuis son ordinateur, tablette ou smartphone professionnel ou personnel ou sur les bornes de vote mises en place dans certains lieux de travail à la SNCF :

- tous les salariés du Groupe SNCF et ses filiales éligibles pourront voter pour le Conseil d'administration de la Holding SNCF ;
- les salariés de SNCF Réseau, Voyageurs, Gares & Connexions voteront une seconde fois sur leurs CA respectifs.



UNSA-FERROVIAIRE